

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-07**

**ADMINISTRATION GENERALE** : Installation des délégués des EPCI adhérents au SmageAa

Rapporteur : Doyen - M. DELATTRE

---

Vu les statuts du SmageAa ;

Vu les délibérations prises par les intercommunalités adhérentes au SmageAa pour désigner leurs représentants ;

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la répartition des sièges définie statutairement comme suit :

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer** : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants,
- **Communauté de communes du Pays de Lumbres** : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- **Communauté de communes des Hauts de Flandre** : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- **Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois** : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- **Communauté de communes Desvres Samer** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Le comité syndical a installé les délégués titulaires et suppléants de la façon suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer</b>	
Monsieur David CAPITAINE Monsieur Philippe BOIDIN Monsieur Benoît ROUSSEL Monsieur Dominique LANOY Monsieur Jean-Michel BOUHIN Madame Christine SEILLIER Monsieur Alain MEQUIGNON Monsieur Damien MOREL Monsieur Philippe HOCHART	Monsieur Patrick BEDAGUE Monsieur Etienne CAZIN Madame Véronique BRIOIS Madame Catherine HANQUEZ-THION Monsieur Didier DEWAMIN Madame Michèle LAMAL Monsieur Michel MARTINOT Monsieur Jean-Marc FINDINIER Monsieur Dominique LARDEUR
<b>Communauté de communes du Pays de Lumbres</b>	
Monsieur Jacques DELATTRE Monsieur Jean-François DENECQUE Monsieur Julien DELANNOY Monsieur Ghislain WILQUIN Monsieur Jacques COLLIEZ	Madame Isabelle POURCHEL Monsieur Jean-Philippe QUAGEBEUR Monsieur Freddy BECLIN Monsieur Lionel TRICOT Monsieur Dany VASSEUR
<b>Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois</b>	
Monsieur Vincent DACQUIN Monsieur Eric JOLLANT	Monsieur Jérôme DAUSQUE Monsieur David GILLET
<b>Communauté de communes des Hauts de Flandre</b>	
Monsieur Eric BLIN Monsieur Christian BAYART	Monsieur Christian DELASSUS Monsieur Antoine CAPPELAERE
<b>Communauté de communes Desvres Samer</b>	
Monsieur Patrick QUIERTANT	Monsieur Philippe CLABAUT

Certifié exécutoire

A compter du **20 MAI 2026**

Le Président,

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-08**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. DELATTRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, le Comité syndical a désigné Monsieur David CAPITAINE afin de remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Certifié exécutoire  
A compter du **20 MAI 2026**  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-09**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Election du Président

Rapporteur : M. DELATTRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5721-2 ;

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection du Président du SmageAa.

**Appel et enregistrement des candidatures :** Monsieur Alain MEQUIGNON

Chaque délégué, à l'appel de son nom, déposera dans l'urne qui lui sera présentée, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement est assuré par Monsieur Benoit ROUSSEL et Monsieur Julien DELANNOY assistés de Madame Agnès BOUDEL, Directrice

**Proclamation des résultats par le doyen d'âge :**

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

A obtenu :

**Nombre de suffrages obtenus**

**Alain MEQUIGNON**

17

Dix-sept

Par conséquent, par 17 voix, Monsieur Alain MEQUIGNON est élu Président du SmageAa et il prend immédiatement ses fonctions.



Certifié exécutoire

A compter du  
Le Président,

**20 MAI 2026**



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-10**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Fixation du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 ;

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci. Pour le SmageAa, ce nombre maximal est de quatre.

L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif, soit cinq au maximum.

Le Comité syndical a décidé de fixer, à l'unanimité des voix, le nombre de vice-présidents à 4

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



Signature and blue circular stamp of the President. The stamp contains the text: "Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa" and "20 MAI 2026".

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



Signature and blue circular stamp of the President. The stamp contains the text: "Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa".



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-11**

**ADMINISTRATION GENERALE** : Election des Vice-Présidents composant le Bureau du SmageAa

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Considérant que les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Aussi, sur la base de ces dispositions et suivant le nombre de vice-Présidents fixé par la délibération précédente, il est demandé au comité syndical de :

**PROCEDER** à l'élection des vice-présidents selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président à savoir :

- appel des candidatures
- vote par appel nominatif
- dépouillement par les assesseurs aidés de la Directrice
- proclamation des résultats en indiquant :
  - nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)
  - nombre de bulletins blancs ou nul (à déduire)
  - nombre de suffrages exprimés
  - majorité absolue
  - nombre de voix obtenu par le ou les candidats

**Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président** :

EST CANDIDAT : **Monsieur David CAPITAINE**

Le dépouillement est assuré par Monsieur Benoit ROUSSEL et Monsieur Julien DELANNOY assistés de Madame Agnès BOUTEL.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
Majorité absolue : 10

Monsieur David CAPITAINE a obtenu 18 voix  
Monsieur David CAPITAINE ayant été élu à la majorité absolue des voix est proclamé 1<sup>er</sup> vice-Président du SmageAa.

Ses délégations porteront sur la prévention des inondations, le PAPI, la culture du risque...

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président** :

EST CANDIDAT : **Monsieur Ghislain WILQUIN**

Le dépouillement est assuré par Monsieur Benoit ROUSSEL et Monsieur Julien DELANNOY assistés de Madame Agnès BOUTEL.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Monsieur Ghislain WILQUIN a obtenu 17 voix  
Monsieur Ghislain WILQUIN ayant été élu à la majorité absolue des voix est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Ses délégations porteront sur la gestion des milieux humides et aquatiques, le PPRE, la restauration de la continuité écologique, la reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau...

### **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

EST CANDIDAT : **Monsieur Jean-Michel BOUHIN**

Le dépouillement est assuré par Monsieur Benoit ROUSSEL et Monsieur Julien DELANNOY assistés de Madame Agnès BOUTEL.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Monsieur Jean-Michel BOUHIN a obtenu 17 voix  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant été élu à la majorité absolue des voix est proclamé 3<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Ses délégations porteront sur le marais, le piégeage des rats musqués...

### **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

EST CANDIDAT : **Monsieur Philippe HOCHART**

Le dépouillement est assuré par Monsieur Benoit ROUSSEL et Monsieur Julien DELANNOY assistés de Madame Agnès BOUTEL.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17



Majorité absolue : 10

Monsieur Philippe HOCHART a obtenu 17 voix  
Monsieur Philippe HOCHART ayant été élu à la majorité absolue des voix est proclamé 3<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Ses délégations porteront sur le milieu agricole, les ruissellements, l'hydraulique douce...

Le Comité Syndical **PREND ACTE** des résultats de l'élection des vice-présidents et **DECLARE** les vice-présidents élus, installés dans leurs fonctions.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



20 MAI 2026

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-12**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vu l'article L.5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant les règles des syndicats mixtes aux articles L. 5211-12 à 5211-14 applicables aux intercommunalités ;

Vu l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les fonctions de Président et de vice-Président [d'un Etablissement public de coopération intercommunale] ouvrent droit à des indemnités pour l'exercice effectif de leur mandat ;

Considérant que le SmageAa se trouve dans la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants ;

Depuis la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, l'indemnité de fonction du président est de droit au maximum individuel prévu selon la catégorie et la population de la collectivité.

L'indemnité relative au Président est fixée de droit à 29,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités relatives aux vice-présidents bénéficiant d'une délégation ne doivent pas dépasser 11,81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président, et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-Présidents, correspondant au nombre de vice-présidences effectivement exercées en application du deuxième alinéa de l'article L.5211-12 du CGCT, soit 4 vice-présidents.

En conséquence, à la date de la délibération, l'enveloppe indemnitaire globale est de : 2 985,85 € brute mensuelle (indemnité maximale du Président + indemnité maximale de 4 Vice-Présidents).

Suite à ce qui précède, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité des voix, de :

- fixer, en application des règles en vigueur, le taux des indemnités dues au Président et aux Vice-Présidents, conformément au tableau joint en annexe ;
- prendre acte que les indemnités seront versées, à compter de la date d'élection pour le Président, à compter de la date d'exercice effectif des délégations pour les Vice-Présidents ; le montant des indemnités étant versé mensuellement en intégrant les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- autoriser le Président à prendre les actes nécessaires pour assurer le versement de ces indemnités ;
- prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la collectivité pour la durée du mandat.

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF  
DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS  
ALLOUEES AUX MEMBRES  
DU COMITE SYNDICAL**

Nom de la collectivité : **SMAGEAA**

Population totale : **94 527**

<b>Fonction</b>	<b>TAUX</b> (en % de l'indice 1027)	<b>Montant mensuel brut</b> au 18/05/26
Président	29,53 %	1 213,84 €
1 <sup>er</sup> Vice-Président	11,81 %	485,45 €
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	11,81 %	485,45 €
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	11,81 %	485,45 €
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	11,81 %	485,45 €
<b>Total mensuel brut</b>		<b>3 155,64 €</b>

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

  20 MAI 2026

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-13**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Délégation générale de pouvoir au Président, au bureau, et à la directrice du SmageAa

Rapporteur : M. MEQUIGNON

En application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
2. De l'approbation du compte administratif
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
6. De la délégation de la gestion d'un service public
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Dans le cadre du processus décisionnel, la mise en œuvre des délégations d'attributions permet de :

- confier au Président ou au Bureau la prise de décisions dans des domaines de gestion courante,
- confier au Président ou au Bureau la prise de décisions en application de délibérations-cadres du Comité syndical (notamment en application de règlements préalablement approuvés en Comité syndical),
- réserver au Comité syndical l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important, même s'ils font l'objet d'une délégation explicite au Président ou au Bureau.

En cas d'empêchement du Président pour l'exercice des délégations qui lui ont été consenties, les décisions relatives à ces délégations peuvent être prises par un membre du bureau, dans l'ordre du tableau.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en application de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, les actes découlant de ces décisions peuvent être signés par les vice-présidents lorsqu'elles se rattachent à la délégation qui leur est donnée par arrêté du Président.

En outre, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles de publication et de contrôle de légalité que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil.

Avec l'objectif de favoriser une bonne administration en donnant les moyens à l'exécutif de prendre les dispositions qui s'imposent en respect de la réglementation applicable, il est proposé de déléguer les pouvoirs suivants :

## I- au bureau

- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- fixer les priorités d'études, d'animation et de travaux en application des délibérations cadres prises par le comité syndical.
- recruter des agents contractuels dans les cas suivants :
  - o pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (catégories A, B, C – articles L.332-23 1° et 2°) ;
  - o pour remplacer des fonctionnaires ou agents non titulaires momentanément indisponibles (catégories A, B, C – articles L.332-13) ;
  - o pour occuper un emploi permanent vacant qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi (catégories A, B, C – articles L.332-14).
- décider de l'accueil d'agents en services civiques.
- décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du SmageAa dont les montants seraient supérieurs à 90 000€ HT.
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges.
- Attribuer les marchés publics de travaux, fournitures et services supérieurs à 90 000 € HT et inférieurs au seuil de procédures formalisées, sur avis de la CAO, et autoriser le Président à signer les marchés et les éventuels avenants dans la limite des textes réglementaires en vigueur.
- procéder à la réalisation des emprunts :
  - o destinés au financement de tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (emprunts à court, moyen et long terme) incluant toutes opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,
  - o en matière de ligne de trésorerie pour conclure ou reconduire un contrat avec un organisme bancaire.

## II- au Président

- En matière d'affaires générales :
  - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou autres experts et signer les éventuelles conventions nécessaires.
  - décider de l'adhésion et du règlement de la cotisation éventuelle à tout organisme ou association qui pourrait être utile au fonctionnement des services dans le cadre des compétences du SmageAa et dans la limite de 2 000 €,
  - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SmageAa, dans la limite d'un montant inférieur à 90 000 € HT.
  - lors d'accidents aux véhicules du SmageAa, décider soit de la prise en charge sur le budget, des sinistres dont les montants seraient inférieurs à 2 500 €, soit de déclarer le sinistre à l'assureur.
  - signer toutes conventions d'échanges de données avec des prestataires extérieurs, ceci pour les données créées, utilisées et gérées par le SmageAa.
  - Accepter les conventions réglant l'accueil de stagiaires dans le cadre de leurs études et le versement des indemnités de stage.
  - Adhérer aux offres de mutualisation de prestations proposées par le centre de gestion du Pas-de-Calais par le biais de conventions de participation.

- décider du versement d'un don d'un montant maximal de 100 € aux associations ou organismes de bienfaisance lors de décès affectant les proches d'élus ou de personnel.
- signer les conventions de toute nature sans engagement financier de la part du SmageAa.
  
- En matière de marchés publics :
  - autoriser la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services inférieurs à 90 000 € HT, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant dans la limite des textes réglementaires en vigueur et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - préparer, passer, signer, exécuter et régler les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables du fait de l'urgence impérieuse (article R. 2122-1 du Code de la commande publique).
  - passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre dans le cadre de l'application de ces contrats.
  - Exonérer les entreprises titulaires de marchés, de pénalités lorsque les retards de chantier ne leur sont pas applicables.
  
- En matière de justice :
  - intenter au nom du SmageAa, des actions en justice ou défendre le SmageAa dans les actions intentées contre lui. Cette délégation s'applique pour les actions relevant de la première instance, de l'appel, et de la cassation et concernant les juridictions administratives, civiles et pénales en tant que demandeur ou défendeur.

L'article 5211-9 du CGCT précise que le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

### III- à la directrice du SmageAa

- attribuer et signer les marchés d'un montant inférieur à 500 € HT, lesquels ne font pas l'objet d'une décision administrative formalisée mais d'un bon de commande.
- accepter les conventions réglant l'accueil de stagiaires dans le cadre de leurs études dans le cadre des stages non indemnisés.

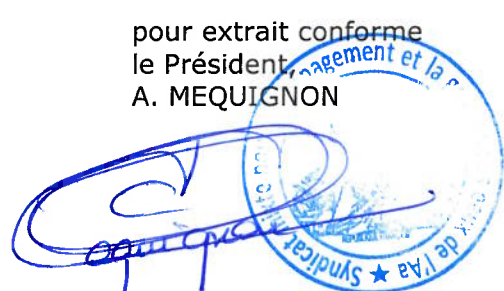
C'est pourquoi, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité des voix, :

- D'approuver l'ensemble des délégations mentionnées ci-dessus
- De prendre acte que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte des décisions formalisées prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs délégations lors de chaque comité syndical
- De prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notifications et transmission légales et réglementaires

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026**

**DELIBERATION 2026-14**

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Conditions de dépôt des listes – Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Il convient, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place une commission d'appel d'offres dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT (commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public).

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président du SmageAa, président de la commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein)

Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article L. 1411-5 du CGCT).

Il convient, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, préalablement à la constitution de la commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du Comité sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, comme suit :



- ▶ les listes sont déposées au début de la séance du comité syndical au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la commission ;
- ▶ chaque liste peut comporter :
  - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants)
  - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.


- ▶ les listes devront indiquer les noms, prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Le Comité Syndical a décidé d'adopter, à l'unanimité des voix, les modalités de dépôts des listes de candidats à la commission d'appel d'offres du SmageAa.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire

Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire

Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,

Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

#### DELIBERATION 2026-15

Vote	
Présents ou représentés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

**ADMINISTRATION GENERALE :** Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Rapporteur : M. MEQUIGNON

**La Commission Locale de l'Eau (CLE)** de l'Audomarois est une instance définie par le Code de l'Environnement (L212-4). Elle est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre la mise en œuvre du S.A.G.E, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui constitue le cadre de l'action du SmageAa. La CLE comprend : un collège des collectivités territoriales (au moins 50% des représentants), un collège des usagers, organisations professionnelles et associations (au moins 25% des représentants) et un collège de l'Etat et de ses établissements publics.

Le SmageAa dispose d'un siège au sein du collège des Elus (1 titulaire).

**L'entente Aa-Hem** a été créée en 2018 entre le SmageAa et le SYMVAHEM afin de mutualiser les moyens des deux syndicats. Cela s'est traduit à l'époque par l'hébergement du chargé de mission PAPI dans les locaux du SmageAa et son accompagnement technique et administratif. D'autres pistes de mutualisation sont en réflexion.

Le SmageAa dispose de trois sièges à la conférence de l'Entente.

#### **L'entente CCPL - SmageAa** pour la transition agricole

En 2024, son territoire étant particulièrement rural, la CCPL a souhaité conforter l'action du SmageAa en matière d'animation agricole pour la prévention du ruissellement et de l'érosion. Elle apporte son soutien en terme d'ingénierie et avec l'appui des maires sur l'animation de terrain et le contact avec les acteurs au premier rang desquels les agriculteurs et propriétaires terriens qui ont un rôle prépondérant à jouer.

La conférence de l'Entente comprend 3 membres désignés par le SmageAa.

#### **Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation**

(CEPRI) est une association créée le 1er décembre 2006. Le CEPRI a réussi le pari de construire un réseau, d'être l'interface entre les collectivités et l'Etat autour de la thématique de la prévention et de la gestion du risque d'inondation. Parmi ses actions, la publication de guides méthodologiques et rapports permet de réaliser la diffusion et le partage des bonnes pratiques en France et en Europe.

Le CEPRI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.

Les membres du CEPRI et du réseau PAPI sont des associations, des collectivités, des syndicats de collectivités et des établissements publics.

Le SmageAa adhère au CEPRI depuis février 2012 et y dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale (1 titulaire et 1 suppléant).

#### **L'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer**

est une association de type 1901, créée en 1974. Elle constitue un organisme de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques. L'équipe participe à la définition des politiques d'aménagement et de développement. Elle prend part à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés. Elle prépare aussi les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux. Chaque

collaborateur contribue à diffuser l'innovation et les outils du développement territorial durable.

Elle s'est associée aux projets de PAPI et de SAGE afin d'apporter son expertise pour une approche adaptée de l'urbanisme et du développement des territoires vis-à-vis du risque inondation et de la gestion de l'eau en général.

Le SmageAa dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme (1 titulaire).

**Le GDON de l'Ondatra**, est un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles, association créée en 1955 dans le but de réguler le rat musqué, espèce classée nuisible et transformée par un arrêté interministériel de 2003 en GDON. En effet, depuis les années cinquante, le Rat musqué, espèce originaire d'Amérique du Nord, prolifère sur le territoire du marais audomarois et crée des dégâts importants (creusement de galeries fragilisant les berges, détérioration des cultures légumières et des ouvrages hydrauliques, risque sanitaire par transmission de la leptospirose).

Le GDON veille à l'organisation de la lutte contre le rat musqué qui se limite depuis mai 2009 à l'activité de piégeage et de tir du rat musqué.

Concrètement, le GDON accompagne les piégeurs volontaires du territoire de l'agglomération de Saint-Omer par un système de prime à la queue qui permet de verser deux fois par an une prime proportionnelle au nombre de captures de rats musqués. Le GDON, avec l'aide de ces différents partenaires financiers, distribue des pièges et organise régulièrement des sessions de formation à l'agrément de piégeur (animées par la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais).

Le SmageAa dispose d'un représentant au conseil d'administration de ce GDON (1 titulaire).

**Le CNAS.** Par délibération du 08 juillet 2014 (n°2014-24) le comité syndical a décidé à l'unanimité de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le SmageAa dispose d'un délégué élu à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Aussi, après appel de candidature le Comité Syndical désigne à l'unanimité :

Monsieur Alain MEQUIGNON, représentant du SmageAa à la Commission Locale de l'Eau,

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Monsieur Jacques DELATTRE et Monsieur Alain MEQUIGNON représentant le SmageAa au sein de la conférence de l'Entente Aa-Hem

Monsieur Ghislain WILQUIN, Monsieur Philippe HOCHART et Monsieur Alain MEQUIGNON représentant le SmageAa au sein de la conférence de l'Entente CCPL-SmageAa

Monsieur David CAPITAINE, représentant titulaire du SmageAa au CEPRI,

Monsieur Jean-François DENEQUE, représentant suppléant du SmageAa au CEPRI,

Monsieur Philippe BOIDIN, représentant du SmageAa à L'Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer,

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, représentant du SmageAa au GDON.

Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué élu à l'assemblée départementale du CNAS.

Certifié exécutoire  
A compter du 20 MAI 2026  
Le Président

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU LUNDI 18 MAI 2026  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 11 mai 2026 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Titulaires présents**

Madame Christine SEILLIER, Déléguée Titulaire  
Messieurs Christian BAYART, Eric BLIN, Philippe BOIDIN, Jean-Michel BOUHIN, David CAPITAINE, Jacques COLLIEZ, Vincent DACQUIN, Julien DELANNOY, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Philippe HOCHART, Eric JOLLANT, Dominique LANOY, Alain MEQUIGNON, Damien MOREL, Patrick QUIERTANT, Benoît ROUSSEL, Ghislain WILQUIN, Délégués Titulaires

**Membres Suppléants présents**

Madame Catherine HANQUEZ THION,  
Messieurs Jérôme DAUSQUE, Dominique LARDEUR et Michel MARTINOT

Le nombre de votants présents ou représentés était de 19